



LA CONTRIBUTION DES POLES DE COMPETITIVITE AU RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DE L'ECOSYSTEME REGIONAL



Éditorial du Président

Des pôles de compétitivité pour créer de nouvelles richesses et donc de l'emploi !

La politique des pôles de compétitivité décidée par le gouvernement français à l'occasion d'un CIADT en septembre 2004 a fait émerger pour la France 71 pôles de compétitivité le 12 juillet 2005. Plus de 10 ans après le lancement des pôles et leurs évolutions, le CESER Occitanie fait le choix d'un Avis qui rappelle le triple enjeu des pôles pour contribuer à la ré-industrialisation de la France :

- La mise en relation de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les entreprises ;
- L'innovation et le transfert de technologies pour la valorisation des nouveaux produits ;
- La formation et la qualification, nécessaires pour affronter les mutations technologiques.

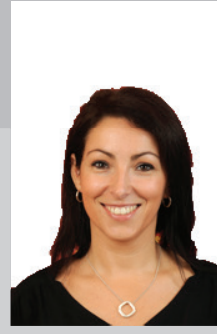
En Occitanie, le CESER s'est grandement impliqué dans cette politique innovante et nécessaire, à la fois, en permettant par son initiative, en Août 2005, la création du pôle Agri Sud-Ouest Innovation élargi aujourd'hui à la Nouvelle-Aquitaine et à Qualimed (ex-Languedoc-Roussillon), et en favorisant par ses propositions le lien filière économique et pôle de compétitivité pour structurer par l'innovation le développement économique et le maintien des richesses dans la région Occitanie.

Les recommandations de cet Avis renforcent l'ancrage territorial des pôles, la relation de proximité mais aussi la coopération au plan national et régional. Pour ces raisons le CESER demande sa juste place dans la gouvernance des pôles de compétitivité, aux côtés de l'Etat et de la Région.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Alain RADIGALES
Président de la Commission
Transfert - Innovation -
Valorisation de la Recherche



Virginie GALLIGANI
Rapporteur

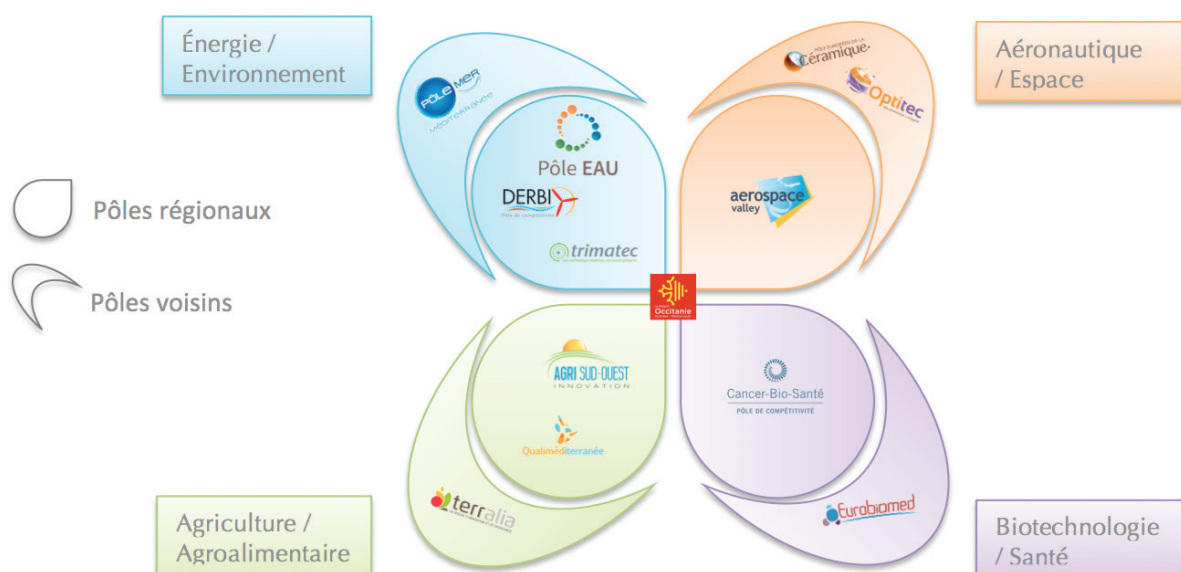
Synthèse de l'avis voté le 27 Octobre 2017 et préparé par la Commission Transfert - Innovation - Valorisation de la Recherche

Dans un contexte d'évolution de la politique de l'État concernant les pôles de compétitivité et de montée en puissance du rôle des Régions, le CESER, dont l'intérêt pour les pôles a été fermement exprimé depuis leur création, a choisi d'examiner l'enjeu que constitue « la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional ».

En 10 ans d'existence, plusieurs études économiques ont confirmé l'impact positif des pôles de compétitivité sur la recherche et le développement. En 2012, l'État leur a donné une nouvelle feuille de route : renforcer les retombées économiques de leurs actions en devenant des « usines à produits d'avenir » et améliorer leur positionnement à l'international.

DES STRUCTURES AU SERVICE DE DOMAINES D'ACTIVITES ISSUS DE L'ECOSYSTEME REGIONAL

Le CESER s'est attaché, tout d'abord, à mieux connaître les pôles de compétitivité situés sur le territoire d'Occitanie. Ils sont au nombre de 7 dont un pôle mondial (Aerospace Valley) et 1 pôle à vocation mondiale (Pôle EAU). Ces pôles structurent des filières fortes qui représentent des secteurs d'avenir : l'aéronautique, l'agro-industrie, les biotechnologies, les énergies renouvelables. Les investigations menées ont également montré que l'action de pôles dont le siège social est localisé dans des régions voisines participe au dynamisme de l'écosystème régional.



Leader au palmarès national des Régions pour ses investissements en R&D, l'Occitanie peut s'appuyer sur ses pôles de compétitivité pour répondre aux objectifs de l'État définis dans la Nouvelle France Industrielle (NFI) et pris en charge au niveau régional par la définition de spécialisations intelligentes de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI).

Les auditions des représentants des pôles ont révélé des hétérogénéités de dimension et de moyens. Chacun exploitant au mieux ses ressources, la mise en réseau des différents acteurs de l'innovation (organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur, petites, moyennes et grandes entreprises) est pleinement assurée. Ces rapprochements ont permis une meilleure compréhension entre les acteurs publics et privés favorisant l'émergence des projets collaboratifs de R&D.

Chaque acteur a trouvé sa place et son intérêt:

- ◇ Un rôle important tant pour les grands groupes, moteurs et très présents dans la gouvernance des pôles en Occitanie que pour les PME, PMI, TPE qui contribuent très activement à cette dynamique ;
- ◇ La mise en place de projets reliés à un ancrage territorial entre les établissements de recherche et les entreprises régionales entraînant un élargissement des perspectives d'emploi chez les jeunes chercheurs ;
- ◇ Une efficacité dans le montage de projets pour les PME par la présence d'une équipe dédiée à ce service et par un mode de financement à disponibilité immédiate par le Fonds Unique Interministériel (FUI), qui vient en complément du Crédit Impôt Recherche (CIR) à effet différé.

C'est dans leur rôle d'accompagnement des PME que les pôles sont les plus présents pour mieux définir le potentiel « marché » des innovations et pour les aider dans leur financement.

Les pôles se sont adaptés à l'évolution des orientations politiques. Les financements FUI, spécifiquement dédiés aux pôles, ont diminué de 2008 à 2015 passant d'un montant global de 250 M€ à un peu moins de 80 M€. L'État souhaite une participation des collectivités territoriales au financement des pôles. Son but serait de maintenir son soutien aux pôles à vocation mondiale et de déléguer la gestion des autres pôles aux Régions investies de nouvelles compétences. Dans ce contexte, les critères de sélection sont devenus de plus en plus restrictifs mais les pôles régionaux restent néanmoins très présents parmi les porteurs de projets sélectionnés. Pour atteindre le nouvel objectif qui leur a été fixé d'accompagner les projets jusqu'à la mise sur le marché, les pôles se tournent vers d'autres sources de financement, notamment privées.

La création de nouvelles structures comme les SATT et les IRT a également complexifié le paysage de la valorisation de la recherche tout en créant des synergies mais aussi parfois ou potentiellement des concurrences.

Face à ces nouveaux défis, Agri Sud-Ouest Innovation et Qualiméditerranée ont fusionné en juin 2017 pour rassembler leurs forces et étendre leur territoire. Quant au Pôle EAU, il a créé, avec 2 clusters de son secteur, le nouveau pôle Aqua Valley.

LES PRECONISATIONS DU CESER

L'impact des pôles de compétitivité en Occitanie est positif sur la dynamique de l'écosystème et sur la structuration des filières. Même si les retombées économiques sont difficiles à quantifier car dépendantes de facteurs multiples, les pôles ont bien joué leur rôle du point de vue de l'activité et de l'emploi. Néanmoins des améliorations pourraient être apportées pour accompagner leur développement.

Au regard de ce constat, le CESER, en appui de ce dispositif dès son origine, exprime son soutien aux engagements de l'État et de la Région auprès des pôles de compétitivité et plus globalement aux politiques publiques de valorisation de la Recherche et de l'Innovation.

Sa demande d'intégration au Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Innovation et aux Comités Stratégiques de Filières marque la volonté du CESER Occitanie d'affirmer son rôle d'acteur d'une évaluation régulière des pôles de compétitivité afin de mesurer l'évolution de leur impact sur l'écosystème régional.

- 1** En conséquence, le CESER Occitanie préconise **la mise en place d'un accompagnement des pôles dans leur stratégie** pour répondre aux bilans d'évaluation, pour tirer parti des potentialités de la nouvelle région et pour maintenir ou acquérir une dimension internationale.
- 2** Pour préparer l'avenir, le CESER Occitanie préconise également de **poursuivre la réflexion d'un élargissement de leur territoire aux régions transfrontalières** et d'un **renforcement de leur collaboration avec les autres structures de développement économique et d'innovation.**
- 3** Enfin, le CESER Occitanie préconise de **faire plus de place au potentiel régional en matière de Sciences Humaines et d'innovation sociale.**

Ces préconisations reflètent le jugement favorable que s'est construit le CESER sur ces structures en matière d'aménagement du territoire et mise en réseau des acteurs de l'innovation. Elles illustrent sa volonté de rester attentif à leur évolution et de participer au niveau régional aux réflexions sur la dynamique de l'innovation.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-mip.fr>

Chargée de mission : Hélène KELLER ■ helene.keller@ceser-mip.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 81

Secrétariat : Gisèle ROULET MATTON ■ gisele.roulet-matton@ceser-mip.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 92